Message aux investisseurs

des fonds communs de placement Fidelity

Nous sommes le comité d'examen indépendant (le « comité ») des fonds communs de placement de Fidelity (individuellement, un « Fonds » et collectivement, les « Fonds »), qui sont énumérés dans l'annexe A aux présentes. Tous les fonds communs de placement établis au Canada sont tenus de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le gestionnaire des fonds à l'égard des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre de la gestion de fonds communs de placement. Fidelity Investment Canada s.r.i. (le « gestionnaire ») est le gestionnaire de ces Fonds. Nous sommes heureux de produire le présent rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé le 30 juin 2024.

Les membres du comité d'examen indépendant possèdent une vaste expertise, notamment dans la gestion de fonds d'investissement, la négociation de valeurs, la finance, la gouvernance et la comptabilité.

Le comité a pour mandat d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises par le gestionnaire, y compris les politiques et procédures que le gestionnaire propose de mettre en œuvre pour gérer ces conflits. Le comité émet ses recommandations ou, s'il y a lieu, donne son approbation au gestionnaire afin de lui indiquer si les politiques de ce dernier permettent de résoudre les divers conflits d'une manière juste et équitable pour les Fonds.

Au moins une fois l'an, le comité évalue les politiques et procédures établies par le gestionnaire. Il revoit aussi, au moins une fois par année, l'indépendance de ses membres et la rémunération qui leur est accordée.

Comité d'examen indépendant

Les personnes suivantes sont membres du comité d'examen indépendant :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
Douglas Nowers (président)	Toronto (Ontario)	8 février 2019
Frances Horodelski	Toronto (Ontario)	28 février 2017
Kevin Regan	Winnipeg (Manitoba)	15 septembre 2022
Anne Bell ¹	Mississauga (Ontario)	19 septembre 2023

Les fonctions du comité d'examen indépendant sont les suivantes :

- examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire lui soumet et rendre des décisions sur celles-ci;
- au moins une fois par année, examiner et évaluer l'adéquation et l'efficacité des politiques et procédures écrites du gestionnaire relativement au traitement des questions de conflit d'intérêts, y compris approuver, modifier ou formuler des instructions permanentes sur lesquelles le gestionnaire peut s'appuyer; et
- déterminer les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au gestionnaire.

Le comité d'examen indépendant rencontre régulièrement les représentants du gestionnaire et tient des réunions où ses représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du gestionnaire, des instructions permanentes et des questions de conflit d'intérêts qui lui sont soumises.

Le 19 septembre 2023, Anne Bell de Mississauga, en Ontario, est devenue membre du comité d'examen indépendant.



_

Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2024, le comité d'examen indépendant a tenu six réunions avec les représentants du gestionnaire. Lors de chacune de ces réunions, le comité d'examen indépendant a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du gestionnaire.

Aucun membre du comité d'examen indépendant n'entretient de relation qui compromettrait son caractère indépendant à l'égard des Fonds.

Propriété de titres

La proportion de titres de chaque catégorie ou série de titres avec droit de vote ou de titres de capitaux propres que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Aucun membre du comité d'examen indépendant ne détient en propriété véritable, directe ou indirecte, des titres émis par le gestionnaire.

La proportion de titres des principaux fournisseurs des Fonds que les membres du comité d'examen indépendant, pris ensemble, détiennent en propriété véritable, directe ou indirecte, n'excède pas 0,01 pour cent.

Rémunération et indemnité

La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant par l'ensemble des fonds communs de placement et des fonds négociés en bourse qui sont gérés par le gestionnaire et auxquels le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* s'applique au cours de l'année civile terminée le 31 décembre 2023 s'est élevée à 272 218 \$. La rémunération totale versée au comité d'examen indépendant relativement aux Fonds visés par le présent rapport pour l'exercice terminé le 30 juin 2024 s'est élevée à 134 597 \$. Ce montant est réparti entre les Fonds dont le nom figure à l'annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont versé aucune indemnité aux membres du comité d'examen indépendant pendant la période.

Le gestionnaire a fixé la rémunération initiale du comité d'examen indépendant au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le comité passe en revue sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, il a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds;
- les données disponibles sur la rémunération de comités semblables:
- la charge de travail;
- l'étendue de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds; et
- l'opinion du gestionnaire.

À la suite de cet examen, le 4 juin 2024, le comité d'examen indépendant a approuvé une augmentation de sa rémunération. Il s'agit de la première augmentation de la rémunération du comité d'examen indépendant depuis le 9 juin 2020. Le comité d'examen indépendant estime que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le comité d'examen indépendant a adopté une charte écrite qui décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions. Il en effectue la révision au moins une fois par année.

Questions de conflit d'intérêts

Politiques et procédures

Le comité d'examen indépendant a examiné chacune des questions de conflit d'intérêts qui lui ont été soumises par le gestionnaire au cours de la période, et, le cas échéant, il a pris les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le comité d'examen indépendant a pour objectif de régler les conflits de façon juste et équitable pour les Fonds. En outre, il a donné des instructions permanentes au gestionnaire pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

	POLITIQUE	DESCRIPTION
1.	Code de déontologie à l'égard des placements personnels	Cette politique régit les placements personnels et les activités des employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
2.	Divertissement d'entreprise et cadeaux en milieu de travail	Cette politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissements d'affaires par les employés du gestionnaire et de certains des membres de son groupe.
3.	Répartition des opérations	Cette politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille entre les Fonds ou les comptes clients lorsque plus d'un Fonds ou compte client achète ou vend des titres d'un émetteur donné en même temps.
4.	Obligation de meilleure exécution et opérations loyales	Cette politique vise à contrôler la qualité de l'exécution des opérations sur les titres en portefeuille ou des opérations de change effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et les courtiers affiliés du gestionnaire, pour le compte des Fonds.
5.	Utilisation des commissions	Le gestionnaire place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds. Il a conclu des ententes avec les courtiers qui exécutent les opérations en vertu desquelles il pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir au Fonds un rabais sur une partie des commissions payées par le Fonds. Cette politique régit ce type d'ententes.
6.	Correction des erreurs d'opérations	Cette politique régit la correction d'erreurs commises lors de l'exécution d'opérations sur les titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds, y compris la résolution d'erreurs qui surviennent lorsque les Fonds cherchent à effectuer le rapatriement des devises à leur monnaie fonctionnelle ou à couvrir leur exposition aux devises.
7.	Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient, par conséquent, d'un droit de vote par procuration. Cette politique régit le vote par procuration.
8.	Correction des erreurs – Agence chargée des transferts	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9.	Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	Cette politique régit le calcul de la valeur liquidative par action d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours du marché d'un titre en portefeuille n'est pas disponible rapidement ou n'est pas fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le gestionnaire calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10.	Correction des erreurs – Valeur liquidative	Cette politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11.	Opérations à court terme	Cette politique régit la reconnaissance et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12.	Porteurs d'un nombre élevé de titres	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société devient un investisseur important dans un Fonds et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société liée à cette société.
13.	Gestion parallèle	Cette politique traite de la gestion parallèle de divers types de comptes, dont les comptes qui investissent uniquement dans des positions acheteur, cà-d. ceux qui achètent des titres, et les comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, cà-d. ceux qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter à un cours inférieur ultérieurement.
14.	Rachat de capitaux de départ	Le gestionnaire doit fournir les capitaux de départ à de nouveaux fonds. Cette politique régit la manière dont le gestionnaire peut racheter les capitaux de départ d'un Fonds.
15.	Investisseurs importants	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des investisseurs institutionnels et particuliers importants effectuent des placements dans les Fonds.
16.	Souscription de titres pris ferme par une société affiliée	Cette politique régit les placements effectués par les Fonds dans une catégorie de titres d'un émetteur au moment de la distribution (cà-d. l'offre), ou dans les 60 jours suivant la distribution, de ces titres lorsqu'une société affiliée du gestionnaire agit en qualité de preneur ferme de l'offre.

	POLITIQUE	DESCRIPTION	
17.	Communication de renseignements sur le portefeuille	Cette politique régit la manière dont les renseignements sur le portefeuille des Fonds sont communiqués et le calendrier de cette communication.	
18.	Plaintes	Cette politique régit le processus de gestion et de résolution des plaintes reçues de la part des investisseurs des Fonds.	
19.	Indices de référence	Cette politique régit le processus de sélection et de changement des indices de référence de rendement des Fonds.	
20.	Fonds de fonds	Cette politique régit les conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque les Fonds investissent la totalité ou une partie de leur actif dans des titres d'autres fonds communs de placement gérés par le gestionnaire.	
21.	Opérations en nature	Cette politique régit le processus de transfert des actifs en portefeuille entre les Fonds, les fonds en gestion commune et les comptes gérés, pour lesquels le gestionnaire fournit des services de gestion ou de conseil.	
22.	Conflits liés aux co-investissements	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'un Fonds souhaite investir dans une société dans laquelle une autre entité de Fidelity souhaite effectuer un placement au même moment ou détient une participation préexistante.	
23.	Fusions de fonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des fusions de fonds touchent les Fonds.	
24.	Opérations interfonds	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsque des opérations interfonds touchent les Fonds.	
25.	Politique de surveillance et de supervision en matière de garde d'actifs numériques	Cette politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans le cadre d'opérations entre apparentés ainsi que de la surveillance et de la supervision par le gestionnaire des fournisseurs de services de garde relativement à des services sur actifs numériques.	

DESCRIPTION

Approbations

DOLUTIOUE

Le comité d'examen indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans des titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le gestionnaire se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de titres décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités au comité conformément aux dispositions de ladite politique.

Par ailleurs, le gestionnaire s'est appuyé sur l'approbation et les instructions permanentes du comité d'examen indépendant afin de faire ce qui suit :

(i) effectuer des opérations interfonds. L'opération interfonds s'entend de l'opération, effectuée par l'intermédiaire d'un courtier dans le cas des Fonds, où un fonds achète des titres en portefeuille auprès d'un autre fonds, d'un fonds des États-Unis ou d'un fonds géré séparément, ou vend des titres en portefeuille à ceux-ci. En vertu de ces instructions permanentes, le gestionnaire doit agir conformément à la politique pertinente, rendre des rapports au comité d'examen indépendant et à la commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et se conformer aux conditions de la dispense connexe obtenue; et (ii) permettre aux Fonds, dans certaines circonstances, de souscrire et de racheter des titres d'un Fonds en contrepartie de titres, plutôt que d'espèces, d'un autre Fonds, d'un fonds d'investissement ou d'un compte à gestion distincte, que le gestionnaire gère (opérations dites en nature).

En mai 2024, le comité d'examen indépendant a donné son approbation à la fusion de fonds suivante, sous forme d'une instruction permanente selon laquelle la fusion produit un résultat juste et raisonnable pour le fonds en dissolution.

Fonds en dissolution	Fonds prorogé	
Portefeuille Fidelity	Portefeuille Fidelity	
Passage ^{MC} 2005	Passage ^{MC} Revenu	

En septembre 2024, le fonds en dissolution a été fusionné avec le fonds prorogé, et les porteurs de titres du fonds en dissolution sont devenus des porteurs de titres du fonds prorogé.

De plus, le comité d'examen indépendant a formulé une recommandation positive aux fusions de fonds suivantes, sous forme d'instructions permanentes selon lesquelles les fusions de fonds produisent un résultat juste et raisonnable pour chacun des fonds en dissolution :

Fusions de fonds		
Fonds en dissolution	Fonds prorogé	
Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Actions américaines	
Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique	
Fonds Fidelity Dividendes américains – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Dividendes américains	
Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Actions américaines – Ciblé	
Fonds Fidelity Leadership au féminin – Couverture systématique des devises	Fonds Fidelity Leadership au féminin	

Dans chacun des cas, en septembre 2004, le fonds en dissolution a été fusionné avec le fonds prorogé, et les porteurs de titres de chacun des fonds en dissolution sont devenus des porteurs de titres de chacun des fonds prorogés correspondants.

Conclusion

Le comité d'examen indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnées et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au gestionnaire.

Au cours de la période, le gestionnaire n'a soumis aucune question de conflit d'intérêts au comité d'examen indépendant à laquelle le comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus, il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêts où le gestionnaire a dû intervenir, mais n'a pas satisfait à une condition imposée par le comité d'examen indépendant lors de sa recommandation ou de son approbation.

Douglas Nowers Président Le 24 septembre 2024

ANNEXE A Fonds visés par le présent rapport



FONDS COMMUNS DE PLACEMENT FIDELITY

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Amérique

Fonds Fidelity Actions américaines

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé -

Devises neutres

Fonds Fidelity Titres américains à rendement élevé

Fiducie Mandat privé Fidelity Répartition de l'actif

Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre – Revenu

Portefeuille Fidelity Gestion équilibrée du risque

Portefeuille Fidelity Équilibre

Fiducie Mandat privé Fidelity Équilibre

Fonds Fidelity Valeurs sûres de croissance Composantes

multi-actifs

Fonds Fidelity Répartition d'actifs canadiens

Fonds Fidelity Équilibre Canada

Fonds Fidelity Obligations canadiennes

Fonds Fidelity Obligations canadiennes

Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Actions canadiennes de base

Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} Canada

Fonds Fidelity Actions canadiennes Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Actions canadiennes fondamentales

Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity indiciel Obligations gouvernementales du

Canada à long terme Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Expansion Canada

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada

Fonds Fidelity Grande Capitalisation Canada Composantes

multi-actifs

Fonds Fidelity Alternatif canadien à positions longues/courtes

Fonds Fidelity Marché monétaire Canada

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire Canada

Fonds Fidelity Potentiel Canada

Fonds Fidelity indiciel Obligations canadiennes à rendement

réel Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Obligations canadiennes à court terme

Fonds Fidelity Revenu fixe canadien à court terme

Composantes multi-actifs

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2010

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2015

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2020

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2025

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2030

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2035

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2040

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2045

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2050

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2055

D. (f. : Fill in D. Mc 2004

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2060

Portefeuille Fidelity Passage^{MC} 2065 Portefeuille Fidelity Passage^{MC} Revenu

Fonds Fidelity Leadership climatique – Équilibre MD

Fonds Fidelity Leadership climatique − Obligations^{MD}

Fonds Fidelity Leadership climatique^{MD}

Fonds Fidelity Actions canadiennes - Concentré

Composantes multi-actifs

Fiducie de placement Fidelity Valeur concentrée

Portefeuille Fidelity Gestion prudente du risque

Fonds Fidelity Titres convertibles Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Obligations de sociétés

Fonds Fidelity Dividendes

Fonds Fidelity Dividendes Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Dividendes Plus

Fonds Fidelity Dividendes Plus Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes

multi-actifs – Devises neutres

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable

Fonds Fidelity Revenu élevé à taux variable Composantes

multi-actifs

Portefeuille Fidelity Équilibre mondial

Fiducie de placement Fidelity Actions mondiales

Portefeuille Fidelity Actions mondiales

Portefeuille Fidelity Croissance mondiale

Portefeuille Fidelity Revenu mondial

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes

Fonds Fidelity Valeur mondiale à positions longues/courtes

Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Canada Plus

Portefeuille Fidelity Croissance

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé

Composantes multi-actifs - Devises neutres

Fonds Fidelity Immobilier commercial à revenu élevé

Composantes multi-actifs

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport (suite)

Fonds Fidelity Répartition de revenu

Portefeuille Fidelity Revenu

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales –

Devises neutres

Fiducie de placement Fidelity Actions internationales

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes

Fonds Fidelity Alternatif à positions longues/courtes

Composantes multi-actifs

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre

Fonds Fidelity Alternatif Marché neutre Composantes

multi-actifs

Fonds Fidelity Revenu mensuel

Fiducie de placement Fidelity Actions nord-américaines

Mandat privé Fidelity Titres à revenu fixe - Plus

Mandat privé Fidelity Marché monétaire - Plus

Mandat privé Fidelity Revenu fixe tactique – Plus

Fonds Fidelity Petite Capitalisation Amérique

Fonds Fidelity Actions américaines – Couverture

de marché stratégique^{MC}

Fonds Fidelity Actions américaines Composantes

multi-actifs – Couverture de marché stratégique™

Fonds Fidelity Situations spéciales

Fonds Fidelity Revenu fixe tactique

Fonds Fidelity Frontière NordMD

Fonds Fidelity Toutes Capitalisations Amérique

Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes

multi-actifs - Devises neutres

Fonds Fidelity Obligations américaines Composantes

multi-actifs

Fonds Fidelity Actions américaines de base

Fonds Fidelity Dividendes américains – Devises neutres

Fonds Fidelity Dividendes américains

Fiducie de placement Fidelity Dividendes américains

Mandat privé Fidelity Dividendes américains

Fonds Fidelity Dividendes américains – Enregistré

Fiducie de placement Fidelity Actions américaines

Fonds Fidelity Actions américaines - Ciblé

Mandat privé Fidelity Croissance et revenu américains

Fiducie de placement Fidelity Occasions de croissance

américaines

Fonds Fidelity Marché monétaire É.-U.

Fiducie de placement Fidelity Marché monétaire É.-U.

Fonds Fidelity Revenu mensuel américain

Fonds Fidelity Actions PME américaines Composantes

multi-actifs

Fonds Fidelity Leadership au féminin